



AFFECTATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

ENSEIGNANTS RÉGULIERS ET À TEMPS PARTIEL – ÉCOLES PRIMAIRES

EXIGENCES PARTICULIÈRES - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

GUIDE EXPLICATIF

- Un enseignant qui postule à un poste (temps partiel ou temps plein) visé par des exigences particulières doit détenir l'attestation de l'exigence en question.
- Les exigences sont communes entre le primaire et le secondaire en ce sens qu'une personne qui a assisté à une rencontre d'exigence particulière au primaire est réputée la détenir au secondaire même si elle n'a pas assisté à cette rencontre au secondaire.
- Un enseignant qui a déjà occupé un poste (temps partiel ou temps plein) visé par une exigence particulière est réputé détenir l'exigence en question. Cependant, pour l'exigence du PEI, l'enseignant à temps partiel doit détenir l'attestation.
- Lorsqu'un enseignant se voit remettre une attestation relative à une exigence particulière, cette attestation est valide pour la durée de sa carrière à la Commission scolaire des Affluents.
- Les exigences particulières suivantes nécessitent uniquement une rencontre d'information avec la direction d'école à la suite d'une inscription dans *Fortic* ainsi qu'un engagement à suivre des formations jugées nécessaires: TC/TGC, TRP, DL, DIM, TED, Troubles neurodéveloppementaux complexes et Ateliers.
- L'attestation de compétence obtenue lors d'une rencontre à un établissement pour des exigences particulières reliées, à titre d'exemple, à des clientèles (DL, DIM, TED, TRP), est valable pour les autres établissements qui ont la même exigence. L'exigence DIM est également valable pour les groupes TED-DIM.

- Voici certaines exigences particulières et leur équivalence :

Champ d'enseignement visé	Exigence	Équivalence
1	DIM (déficience intellectuelle moyenne à sévère)	TED-DIM
1	TED (troubles envahissants du développement)	
1	Déficience auditive sévère	
1	TRP (troubles relevant de la psychopathologie)	
1	DL (déficience langagière)	
Champ 1 et spécialistes (l'Envolée et la Passerelle)	TC (troubles du comportement) ou TGC (troubles graves du comportement)	TC ou TGC
1	TC (troubles du comportement) ou TGC (troubles graves du comportement)	TC ou TGC
Champ 1 et spécialistes	TNC ou TND (troubles neurodéveloppementaux complexes)	
6 et 10	Musique (clavier)	
6 et 10	Musique (violon)	
6 et 10	Musique (guitare)	
6 et 10	Musique (instruments à vent)	
1	Ateliers	
Tous les champs d'enseignement	Programme d'éducation internationale (PEI)	
9	Programme régional de football	
Tous les champs d'enseignement	École universitaire	

HORAIRE DES RENCONTRES DE VALIDATION

Période de validation : du 9 avril au 4 mai 2018

EXIGENCE PARTICULIÈRE	ÉCOLE	PAGE
Adaptation scolaire – Enseignement auprès des élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère (DIM) fréquentant une classe régionale au primaire	de la Sablière	4
Horaire des rencontres		4
Adaptation scolaire – Enseignement auprès des élèves présentant une déficience auditive (déficience auditive sévère) fréquentant une classe régionale au primaire		5
Adaptation scolaire - Enseignement auprès des élèves présentant des troubles envahissants du développement (TED) fréquentant une classe régionale au primaire	de la Paix de la Sablière Henri-Bourassa Le Castelet l'Arc-en-ciel	6
Horaire des rencontres		6
Adaptation scolaire – Enseignement auprès des élèves présentant des troubles relevant de la psychopathologie (TRP) fréquentant une classe régionale au primaire	des Hauts-Bois Saint-Guillaume	7
Horaire des rencontres		7
Adaptation scolaire - Enseignement auprès des élèves présentant une déficience langagière (DL) fréquentant une classe régionale au primaire	du Soleil-Levant du Vieux-Chêne Louis-Fréchette Pie-XII	8
Horaire des rencontres		8
Adaptation scolaire - Enseignement auprès des élèves présentant des troubles du comportement (TC) au primaire	Émile-Nelligan Jean-De la Fontaine	9
Horaire des rencontres		9
Tous les champs d'enseignement – Enseignement auprès des élèves présentant des troubles graves du comportement (TGC) fréquentant une école spécialisée au primaire	la Passerelle	10
Horaire des rencontres		10
Tous les champs d'enseignement – Enseignement auprès des élèves au primaire présentant des troubles neurodéveloppementaux complexes (TNC)	Alphonse-Desjardins	11
Horaire des rencontres		11
Champs 6 et 10 - Enseignement de la musique (clavier)	du Geai-Bleu	12
Horaire des rencontres		12
Champs 6 et 10 - Enseignement de la musique (violon)	du Geai-Bleu	13
Horaire des rencontres		13
Tous les champs d'enseignement – École universitaire	Des Pionniers	14
Horaire des rencontres		14

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019 EXIGENCES PARTICULIÈRES
CHAMP D'ENSEIGNEMENT VISÉ : 1 (adaptation scolaire seulement)
ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MOYENNE À SÉVÈRE (DIM) FRÉQUENTANT UNE CLASSE RÉGIONALE AU PRIMAIRE ÉCOLE : DE LA SABLIERE (DIM et TED-DIM [préscolaire & primaire])

- Considérant que les élèves qui fréquentent les classes régionales nécessitent des interventions très adaptées en raison des différents troubles spécifiques qui les caractérisent (trisomie, autisme, microcéphalie, surdité sévère, troubles sensoriels, déficience moyenne à sévère, traumatisme crânien, troubles envahissants du développement);

La Commission scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour l'enseignement dispensé par un enseignant dans les classes régionales destinées aux jeunes qui manifestent une déficience intellectuelle moyenne à sévère :

- avoir assisté à la rencontre d'information offerte par la Commission scolaire portant sur cette clientèle;
- s'engager à compléter sa formation, au besoin, en suivant des formations pertinentes, notamment la formation CPI ainsi qu'adhérer à l'approche TEACCH.

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019 EXIGENCES PARTICULIÈRES			
CHAMP D'ENSEIGNEMENT VISÉ : 1 (adaptation scolaire seulement)			
ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MOYENNE À SÉVÈRE (DIM) FRÉQUENTANT UNE CLASSE RÉGIONALE AU PRIMAIRE ÉCOLE : DE LA SABLIERE (DIM et TED-DIM [préscolaire & primaire])			
HORAIRE DES RENCONTRES COLLECTIVES			
LIEU	DATE	HEURE	SESSION FORTIC
Le Castelet (TED et TED-DIM) Salon du personnel	24 avril	16 h 30	SRH2018-4440-08
	2 mai	16 h 30	SRH2018-4440-09

**AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019
EXIGENCES PARTICULIÈRES**

CHAMP D'ENSEIGNEMENT VISÉ : 1 (adaptation scolaire seulement)

**ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT
UNE DÉFICIENCE AUDITIVE
(déficiência auditive sévère)
FRÉQUENTANT UNE CLASSE RÉGIONALE AU PRIMAIRE**

- Considérant que les élèves qui fréquentent ces classes régionales nécessitent des interventions très adaptées en raison de la déficiencia auditive sévère qui les caractérisent;

La Commission scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour l'enseignement dispensé par un enseignant dans les classes régionales destinées aux jeunes qui manifestent une déficiencia auditive sévère :

- posséder des connaissances pertinentes du langage signé québécois (LSQ), niveau 5 ou 6.

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019 EXIGENCES PARTICULIÈRES
CHAMP D'ENSEIGNEMENT VISÉ : 1 (adaptation scolaire seulement)
ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT DES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT (TED) FRÉQUENTANT UNE CLASSE RÉGIONALE AU PRIMAIRE ÉCOLES : DE LA PAIX, DE LA SABLÈRE, HENRI-BOURASSA, L'ARC-EN-CIEL ET LE CASTELET

- Considérant que les élèves (TED 5 ans et TED 6 à 12 ans) qui fréquentent une classe régionale nécessitent des interventions très adaptées en raison des différents troubles spécifiques qui les caractérisent;

La Commission scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour l'enseignement dispensé par un enseignant dans la classe régionale destinée aux élèves qui manifestent des troubles envahissants du développement :

- avoir assisté à la rencontre d'information offerte par la Commission scolaire portant sur cette clientèle;
- s'engager à compléter sa formation, au besoin, en suivant des formations pertinentes, notamment la formation CPI ainsi qu'adhérer à l'approche TEACCH.

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019 EXIGENCES PARTICULIÈRES			
CHAMP D'ENSEIGNEMENT VISÉ : 1 (adaptation scolaire seulement)			
ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT DES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT (TED) FRÉQUENTANT UNE CLASSE RÉGIONALE AU PRIMAIRE ÉCOLES : DE LA PAIX, DE LA SABLÈRE, HENRI-BOURASSA, L'ARC-EN-CIEL ET LE CASTELET			
HORAIRE DES RENCONTRES COLLECTIVES			
LIEU	DATE	HEURE	SESSION FORTIC
Le Castelet (TED et TED-DIM) Salon du personnel	24 avril	16 h 30	SRH2018-4440-10
	2 mai	16 h 30	SRH2018-4440-11

**AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019
EXIGENCES PARTICULIÈRES**

CHAMP D'ENSEIGNEMENT VISÉ : 1 (adaptation scolaire seulement)

**ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT
DES TROUBLES RELEVANT DE LA PSYCHOPATHOLOGIE (TRP)
FRÉQUENTANT UNE CLASSE RÉGIONALE AU PRIMAIRE
ÉCOLES : DES HAUTS-BOIS ET SAINT-GUILLAUME**

- Considérant que les élèves qui fréquentent les classes régionales nécessitent des interventions très adaptées en raison des différents troubles spécifiques qui les caractérisent (paranoïa, schizophrénie, maladie bipolaire);

La Commission scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour les enseignants auprès des élèves présentant des troubles relevant de la psychopathologie (TRP) :

- avoir assisté à la rencontre d'information offerte par la Commission scolaire portant sur cette clientèle ;
- s'engager à compléter sa formation, au besoin, en suivant des formations pertinentes, notamment la formation CPI.

**AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019
EXIGENCES PARTICULIÈRES**

CHAMP D'ENSEIGNEMENT VISÉ : 1 (adaptation scolaire seulement)

**ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT
DES TROUBLES RELEVANT DE LA PSYCHOPATHOLOGIE (TRP)
FRÉQUENTANT UNE CLASSE RÉGIONALE AU PRIMAIRE
ÉCOLES : DES HAUTS-BOIS ET SAINT-GUILLAUME**

HORAIRE DES RENCONTRES COLLECTIVES

LIEU	DATE	HEURE	SESSION FORTIC
Saint-Guillaume	10 avril	16 h 30	SRH2018-4440-01

**AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019
EXIGENCES PARTICULIÈRES**

CHAMP D'ENSEIGNEMENT VISÉ : 1 (adaptation scolaire seulement)

**ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT
UNE DÉFICIENCE LANGAGIÈRE (DL)
FRÉQUENTANT UNE CLASSE RÉGIONALE AU PRIMAIRE
ÉCOLES : DU SOLEIL-LEVANT, DU VIEUX-CHÊNE, LOUIS-FRÉCHETTE ET PIE-XII**

- Considérant que les élèves qui fréquentent les classes régionales nécessitent des interventions très adaptées en raison des différents troubles spécifiques qui les caractérisent (troubles du langage associés à la dysphasie sévère, à la déficience légère, aux troubles envahissants du développement et à l'autisme);

La Commission scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour l'enseignement dispensé par un enseignant dans les classes régionales destinées aux jeunes qui manifestent des difficultés langagières :

- avoir assisté à la rencontre d'information offerte par la Commission scolaire portant sur cette clientèle ;
- s'engager à compléter sa formation, au besoin, en suivant des formations pertinentes, notamment la formation CPI.

**AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019
EXIGENCES PARTICULIÈRES**

CHAMP D'ENSEIGNEMENT VISÉ : 1 (adaptation scolaire seulement)

**ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT
UNE DÉFICIENCE LANGAGIÈRE (DL)
FRÉQUENTANT UNE CLASSE RÉGIONALE AU PRIMAIRE
ÉCOLES : DU SOLEIL-LEVANT, DU VIEUX-CHÊNE, LOUIS-FRÉCHETTE ET PIE-XII**

HORAIRE DES RENCONTRES COLLECTIVES

LIEU	DATE	HEURE	SESSION FORTIC
du Soleil-Levant	10 avril	16 h	SRH2018-4440-02
Pie-XII	24 avril	16 h 15	SRH2018-4440-12
du Soleil-Levant	24 avril	16 h	SRH2018-4440-13

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019 EXIGENCES PARTICULIÈRES
CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : 1 (adaptation scolaire seulement)
ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT (TC) AU PRIMAIRE ÉCOLES : ÉMILE-NELLIGAN ET JEAN-DE LA FONTAINE

- Considérant que les élèves qui fréquentent les classes répit et régionales nécessitent des interventions très adaptées en raison des différents troubles spécifiques qui les caractérisent;

La Commission scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour l'enseignement dispensé par un enseignant auprès des élèves en troubles du comportement :

- avoir assisté à la rencontre d'information offerte par la Commission scolaire portant sur cette clientèle ;
- s'engager à compléter sa formation, au besoin, en suivant des formations pertinentes, notamment la formation CPI.

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019 EXIGENCES PARTICULIÈRES			
CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : 1 (adaptation scolaire seulement)			
ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT (TC) AU PRIMAIRE ÉCOLES : ÉMILE-NELLIGAN ET JEAN-DE LA FONTAINE			
HORAIRE DES RENCONTRES COLLECTIVES			
LIEU	DATE	HEURE	SESSION FORTIC
Émile-Nelligan	17 avril	16 h 15	SRH2018-4440-14
Jean-De La Fontaine	2 mai	16 h 15	SRH2018-4440-15

**AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019
EXIGENCES PARTICULIÈRES**

CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : CHAMP 1 ET SPÉCIALISTES

**ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT
DES TROUBLES GRAVES DU COMPORTEMENT (TGC)
FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE SPÉCIALISÉE AU PRIMAIRE
ÉCOLE : LA PASSERELLE**

- Considérant que les élèves du primaire qui fréquentent une classe spécialisée nécessitent des interventions très adaptées en raison des troubles graves du comportement et des différents troubles spécifiques qui les caractérisent;

La Commission scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour les enseignants auprès des élèves en troubles graves du comportement :

- avoir assisté à la rencontre d'information offerte par la Commission scolaire portant sur cette clientèle;
- s'engager à compléter sa formation, au besoin, en suivant des formations pertinentes, notamment la formation CPI.

**AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019
EXIGENCES PARTICULIÈRES**

CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : CHAMP 1 ET SPÉCIALISTES

**ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT
DES TROUBLES GRAVES DU COMPORTEMENT (TGC)
FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE SPÉCIALISÉE AU PRIMAIRE
ÉCOLE : LA PASSERELLE**

HORAIRE DES RENCONTRES COLLECTIVES

LIEU	DATE	HEURE	SESSION FORTIC
Alphonse-Desjardins	18 avril	16 h	SRH2018-4440-16
	23 avril	17 h	SRH2018-4440-17
l'Envolée(TGC)	24 avril	16 h 15	SRH2018-4440-18
	1 ^{er} mai	17 h 30	SRH2018-4440-19

**AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019
EXIGENCES PARTICULIÈRES**

CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : CHAMP 1 ET SPÉCIALISTES

**ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES AU PRIMAIRE PRÉSENTANT
DES TROUBLES NEURODÉVELOPPEMENTAUX COMPLEXES (TNC)
ÉCOLE : ALPHONSE-DESJARDINS**

(Les groupes « Petites sauterelles » sont intégrés dans les classes du préscolaire et de premier cycle)

- Considérant que les élèves du primaire qui fréquentent une classe spécialisée nécessitent des interventions très adaptées en raison des différents troubles spécifiques qui les caractérisent;

La Commission scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour les enseignants auprès des élèves qui manifestent un ou des troubles suivants : troubles envahissants du développement (TED) et/ou troubles relevant de la psychopathologie (TRP) et/ou troubles du comportement (TC) et/ou présentant une déficience langagière (DL).

- avoir assisté à la rencontre d'information offerte par la Commission scolaire portant sur cette clientèle;
- s'engager à compléter sa formation, au besoin, en suivant des formations pertinentes, notamment la formation CPI.

**AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019
EXIGENCES PARTICULIÈRES**

CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : CHAMP 1 ET SPÉCIALISTES

**ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES AU PRIMAIRE PRÉSENTANT
DES TROUBLES NEURODÉVELOPPEMENTAUX COMPLEXES (TNC)
ÉCOLE : ALPHONSE-DESJARDINS**

(Les groupes « Petites sauterelles » sont intégrés dans les classes du préscolaire et de premier cycle)

HORAIRE DES RENCONTRES COLLECTIVES

LIEU	DATE	HEURE	SESSION FORTIC
Alphonse-Desjardins (TGC)	18 avril	16 h	SRH2018-4440-20
	23 avril	17 h	SRH2018-4440-21
l'Envolée (TGC)	24 avril	16 h 15	SRH2018-4440-22
	1 ^{er} mai	17 h 30	SRH2018-4440-23

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019 EXIGENCES PARTICULIÈRES
CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : 6 ET 10
ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (CLAVIER) ÉCOLE : DU GEAI-BLEU

- Considérant que le plan de réussite en lien avec le projet éducatif de l'école du Geai-Bleu offre un programme de concentration musicale à chaque niveau du primaire;
- Considérant que l'école du Geai-Bleu dispose d'un laboratoire de musique destiné à l'enseignement des claviers;
- Considérant qu'à la fin de l'année, l'enseignant contribue à la préparation et à la réalisation de prestations musicales et scéniques d'envergure.

La Commission scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour l'enseignement de la musique à l'école du Geai-Bleu:

- avoir comme instrument principal le piano ou le clavier ou une attestation d'expérience pertinente de la Commission scolaire.

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019 EXIGENCES PARTICULIÈRES			
CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : 6 ET 10			
ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (CLAVIER) ÉCOLE : DU GEAI-BLEU			
HORAIRE DES RENCONTRES INDIVIDUELLES (20 minutes)			
LIEU	DATE	HEURE	SESSION FORTIC
du Geai-Bleu bureau de la direction	17 avril	17 h	SRH2018-4440-24
	25 avril	15 h 30	SRH2018-4440-25

**AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019
EXIGENCES PARTICULIÈRES**

CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : 6 ET 10

ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (VIOLON)

ÉCOLE : DU GEAI-BLEU

- Considérant que le plan de réussite en lien avec le projet éducatif de l'école du Geai-Bleu offre un programme de concentration musicale à chaque niveau du primaire;
- Considérant qu'à la fin de l'année, l'enseignant contribue à la préparation et à la réalisation de prestations musicales et scéniques d'envergure.

La Commission scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour l'enseignement de la musique à l'école du Geai-Bleu :

- avoir le violon comme instrument principal.

**AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019
EXIGENCES PARTICULIÈRES**

CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : 6 ET 10

ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (VIOLON)

ÉCOLE : DU GEAI-BLEU

HORAIRE DES RENCONTRES INDIVIDUELLES (20 minutes)

LIEU	DATE	HEURE	SESSION FORTIC
du Geai-Bleu bureau de la direction	17 avril	17 h	SRH2018-4440-26
	25 avril	15 h 30	SRH2018-4440-27

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019 EXIGENCES PARTICULIÈRES
CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : TOUS LES CHAMPS
ÉCOLE UNIVERSITAIRE ÉCOLE : DES PIONNIERS

- Considérant l'école universitaire des Pionniers

La Commission scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour l'enseignement dispensé par un enseignant affecté à l'école universitaire :

- Avoir assisté à la rencontre d'information offerte par la Commission scolaire portant sur le projet de l'école et l'entente de collaboration entre la Commission scolaire et l'Université du Québec à Trois-Rivières;

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS 2018-2019 EXIGENCES PARTICULIÈRES			
CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : TOUS LES CHAMPS			
ÉCOLE UNIVERSITAIRE ÉCOLE : DES PIONNIERS			
HORAIRE DES RENCONTRES COLLECTIVES			
LIEU	DATE	HEURE	SESSION FORTIC
Des Pionniers Classe 210	11 avril	16 h 30	SRH2018-4440-03
	12 avril	16 h 30	SRH2018-4440-50